

507 (XVI). Adhésion de l'Etat de la Cité du Vatican à la Convention sur la circulation routière du 19 septembre 1949

Le Conseil économique et social,

Prenant acte de la lettre de la Secrétairerie d'Etat de la Cité du Vatican en date du 16 mai 1953⁷⁰, relative au désir de cet Etat de devenir partie à la Convention sur la circulation routière signée à Genève le 19 septembre 1949,

Déclare que l'Etat de la Cité du Vatican pourra adhérer à ladite Convention.

*715^e séance plénière,
le 7 juillet 1953.*

508 (XVI). Adhésion de la République fédérale allemande à la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues

Le Conseil économique et social,

Considérant que le Gouvernement de la République fédérale allemande a exprimé le désir d'adhérer à la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues, ouverte à l'adhésion à Lake Success le 6 avril 1950⁷¹,

⁷⁰ Voir le document E/2453/Rev.1.

⁷¹ Voir le document E/2495.

Décide d'inviter le Gouvernement de la République fédérale allemande à adhérer à ladite Convention.

*750^e séance plénière,
le 5 août 1953.*

509 (XVI). Accès au Siège des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général⁷² ainsi que de ses déclarations orales du 31 juillet⁷³ et du 1^{er} août 1953⁷⁴ sur les négociations avec les Etats-Unis d'Amérique concernant l'interprétation de l'Accord relatif au Siège à propos de la question de l'accès au Siège des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif;

2. Exprime le ferme espoir que toute question encore en suspens sera promptement résolue de manière satisfaisante dans le cadre de l'Accord relatif au Siège.

*745^e séance plénière,
le 1^{er} août 1953.*

⁷² Voir le document E/2492 et Corr.1.

⁷³ Voir le document E/2501.

⁷⁴ Voir le document E/SR.745.

Autres décisions prises par le Conseil à sa seizième session

On trouvera ci-dessous les autres décisions prises par le Conseil à sa seizième session :

Election d'un tiers des membres des commissions techniques du Conseil

A ses 747^e et 749^e séances, les 3 et 4 août 1953, le Conseil a renouvelé un tiers des membres de la Commission des transports et des communications, de la Commission des finances publiques, de la Commission de statistique, de la Commission de la population, de la Commission des questions sociales, de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme. Il a également élu cinq membres de la Commission des stupéfiants.

A la suite de ces décisions, les commissions techniques du Conseil sont composées pour 1954 comme suit :

*Durée du mandat :
jusqu'au
31 décembre*

France	1955
Inde	1954
Norvège	1955
Pakistan	1955
Paraguay	1954
Pays-Bas	1954
Pologne	1954
République socialiste soviétique de Biélorussie	1956
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1954
Union des Républiques socialistes soviétiques	1956
Venezuela	1956

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

	<i>Durée du mandat : jusqu'au 31 décembre</i>
Chine	1955
Colombie	1955
Egypte	1956
Etats-Unis d'Amérique	1956

Belgique	1955
Canada	1955
Chili	1955
Chine	1956
Colombie	1954
Cuba	1955
Etats-Unis d'Amérique	1954
France	1956